



Offre de partenariat AROPA Alsace – Crédit Agricole Alsace Vosges

L'offre de partenariat destinée aux adhérents AROPA Alsace évolue !

➤ Cette offre est réservée aux adhérents actuels et futurs de l'AROPA Alsace déjà clients ou non du Crédit Agricole Alsace Vosges **sur présentation de la carte Fnaropa**.

- **La carte FNAROPA d'un adhérent est valable pour le couple⁽¹⁾**

➤ Vous souscrivez ou vous détenez une carte bancaire **Mastercard/Visa ou une carte Gold débit différé ou Visa Premier à débit différé(2)** (hors Mozaïc, Gold débit immédiat, Visa Premier débit immédiat, World Elite et Visa Infinite)

- **Vous bénéficiez de 50% de réduction pérenne**

➤ **Vous souscrivez un Compte à Composer⁽³⁾**, une offre qui vous procure les essentiels de la banque au quotidien et qui évolue en fonction de vos besoins et de vos événements de vie

- **Vous bénéficiez de 50% de réduction sur la cotisation la première année**

Pleins d'autres avantages vous attendent : n'hésitez pas à contacter votre conseiller ou à découvrir le Crédit Agricole Alsace Vosges dans l'une de ces 180 agences

(1) Offre réservée aux adhérents actuels et futurs de l'AROPA Alsace habitants dans les départements 67/68 déjà clients ou non du Crédit Agricole Alsace Vosges sur présentation de la carte Fnaropa pour la durée de leur adhésion. Le cas échéant, la carte Fnaropa d'un adhérent est valable pour le couple. Sous réserve d'acceptation par le Crédit Agricole Alsace Vosges. Conditions en vigueur au 13/07/2018.

(2) Offre valable sur les cartes hors Mozaïc, Gold à débit immédiat, Visa Premier à débit immédiat, World Elite et Visa Infinite. La réduction s'applique sur les cotisations futures à compter de la présentation du justificatif de l'adhésion à l'AROPA y compris pour les cartes déjà souscrites. La réduction ne s'applique qu'à une seule carte délivrée sur un même compte. Pour connaître les conditions d'utilisations, les services et la cotisation annuelle de nos cartes bancaires, renseignez-vous en agence. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Cartwin permet de payer au comptant ou à crédit dans les conditions et limites de vos contrats carte et crédit. L'utilisation de votre carte à crédit est possible en France dans les magasins et distributeurs spécialement équipés et hors vente à distance. Le choix qui s'affiche au point de vente est le suivant : CB comptant/ CB crédit. Le crédit renouvelable Supplétis s'utilise également par virement du compte Supplétis vers le compte de dépôt de l'emprunteur. Prêteur : Crédit Agricole Alsace Vosges.

(3) Ensemble de services associés à votre compte courant moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle. Chacun des produits ou services composant l'offre peut être vendu séparément.



Une ambition partagée



PARTENARIAT AROPA ALSACE – CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES

Dans le cadre du partenariat signé⁽¹⁾ entre AROPA ALSACE et le Crédit Agricole Alsace Vosges, de nombreux avantages tarifaires sur des contrats d'assurance ont été négociés pour vous ! Alors n'hésitez pas, contactez un conseiller du Crédit Agricole Alsace Vosges pour réaliser un bilan sur votre protection. Il peut vous proposer des solutions répondant à vos besoins au plus près de votre budget, de votre situation et de vos projets.

Présentation de vos avantages en fonction de vos exigences et besoins

- A la souscription d'un contrat d'assurance Auto⁽²⁾, Habitation⁽²⁾, Télésurveillance⁽³⁾, Téléassistance⁽⁴⁾ et Assurance Tous Mobiles⁽²⁾, **le Crédit Agricole Alsace Vosges vous offre 2 mois de cotisation⁽⁵⁾**
 - Si vous souscrivez simultanément un contrat Auto⁽²⁾ et un contrat Habitation⁽²⁾, vous bénéficiez **en plus d'une réduction pérenne⁽⁶⁾ de 10% sur les 2 contrats**
- Pour que la santé ne soit pas un frein, le Crédit Agricole a également pensé son contrat Assurance Complémentaire Santé⁽²⁾
 - Une souscription **sans questionnaire médical** et une prise en charge immédiate
 - **Une montée en gamme à tout moment** sur simple appel téléphonique⁽⁷⁾
 - **Des forfaits majorés** sur les + de 50 ans : à valoir sur les forfaits optiques, dentaires, cure et autres prothèses⁽⁷⁾
- Et pour vous, des avantages tarifaires en plus.
 - **10% de réduction pérenne⁽⁶⁾** sur vos contrats Assurance Complémentaire Santé⁽²⁾, Assurance des Accidents de Vie⁽²⁾, Offre Assurance Obsèques – Financement Obsèques⁽⁸⁾ si souscription simultanée de 2 des 3 contrats en fonction de vos besoins.
 - **20% de réduction pérenne⁽⁶⁾** sur vos contrats Assurance Complémentaire Santé⁽²⁾, Assurance des Accidents de la Vie⁽²⁾ et Offre Assurance Obsèques – Financement Obsèques⁽⁸⁾ si souscription simultanée des 3 contrats en fonction de vos besoins.

Alors n'hésitez pas, les conseillers du Crédit Agricole Alsace Vosges sont à votre service pour réaliser votre bilan protection

- (1) Offre réservée aux adhérents actuels et futurs de l'AROPA Alsace habitants dans les départements 67/68 déjà clients ou non du Crédit Agricole Alsace Vosges sur présentation de la carte Fnaropa pour la durée de leur adhésion. Le cas échéant, la carte Fnaropa d'un adhérent est valable pour le couple. Sous réserve d'acceptation par le Crédit Agricole Alsace Vosges.
- (2) Les contrats d'assurance Automobile, Habitation, Complémentaire Santé et Assurance des Accidents de la Vie sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8 – 10 Boulevard de Vaugirard 75 724 PARIS Cedex. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.
Pour les contrats d'assurance Habitation, Assurance Tout Mobile, Santé, Assurance des Accidents de la Vie, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours en cas de démarchage et/ou de vente à distance. Pour le contrat d'assurance Automobile, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours en cas de démarchage.
- (3) Les contrats de télésurveillance sont proposés par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».
- (4) Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.
- (5) Offre valable pour toute première souscription. Le montant correspondant vous sera remboursé par virement sur votre compte bancaire dans les 3 mois et demi à compter de la date d'effet du contrat d'assurance à condition que le contrat soit toujours en vigueur et à jour du règlement des cotisations.
- (6) Conditions en vigueur au 01/10/2018, susceptibles d'évolution. Offre valable pour toute première souscription sous réserve que les contrats soient souscrits en simultané. La pérennité de la réduction est soumise à la détention simultanée des contrats cités et à jour dans le paiement des cotisations. La réduction est appliquée sur la prime nette du contrat d'assurance. Pour le contrat Financement Obsèques de l'Offre Assurance Obsèques à prime unique, la réduction s'applique dès la souscription.
- (7) Selon les conditions générales du contrat
- (8) Assurance Obsèques est une offre composée du contrat de Financement Obsèques et du contrat Assistance Obsèques. Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.
Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont assurés par : FRAGONARD ASSURANCES – 2, rue Fragonard - 75017 Paris – Société Anonyme au capital de 37.207.660 € - 479 065 351 RCS Paris – Entreprise régie par le Code des assurances et mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS – 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen – Société par Actions Simplifiées au capital de 7.584.076,86 €– 490 381 753 RCS Bobigny – Siret : 490 381 753 00014 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques comprend également des prestations mises en œuvre par Previsio Obsèques - S.A. au capital de 500.000 €, siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris.
Les conditions contractuelles et les garanties figurent dans la Notice d'Information et les Conditions Générales des contrats. Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.

Crédit Agricole Alsace Vosges, siège social : 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 967.